



ORDRE DES AVOCATS DU NIGER

LE BATONNIER

- Excellence Général d'Armée Abdourahamane TIANI, Président de la République, Chef de l'Etat ;
- Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Messieurs les Membres du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie ;
- Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Monsieur le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, chargé des relations avec les institutions ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;
- Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique et des représentants des organisations internationales ;
- Messieurs les Directeurs de Cabinets du Président de la République et du Premier Ministre ;
- Mesdames et Messieurs les hautes autorités judiciaires ;
- Monsieur le Gouverneur de la Région de Niamey ;
- Monsieur l'Administrateur délégué de la Ville de Niamey ;

- Mesdames et Messieurs les cadres centraux et Régionaux du Ministère de la Justice et de l'Administration du territoire ;
- Mesdames et Messieurs les Responsables des Forces de Défense et Sécurité ;
- Honorables Chefs Traditionnels ;
- Distingués Leaders Religieux ;
- Monsieur le président de la Cour d'Etat ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les responsables et acteurs de l'institution judiciaire ;
- Chères consœurs, chers confrères ;
- Chers Invités ;
- Mesdames et Messieurs, en vos Titres, Grades et Qualités respectifs, Tout protocole respecté ;

C'est avec un sens aigu de responsabilité que je prends la parole aujourd'hui pour cette rentrée judiciaire au nom du barreau, de la chambre de notaires et de la chambre des huissiers de justice, commissaire priseurs.

Excellence Monsieur le Président

La famille judiciaire a été au cours de cette année lourdement endeuillée par la perte de certains de ses membres : magistrats, avocats, huissiers et d'autres acteurs de la justice.

Je n'oublie pas nos vaillants soldats tombés sur le champ d'honneur pour défendre la patrie et toutes les victimes des forces du mal qui nous menace depuis quelques années.

Je voudrais d'abord avoir une pensée à leur mémoire et prier le seigneur pour le repos éternel de leurs âmes.

Amine.

Excellence Monsieur le Président,

Distingués invités,

Ce moment de rentrée judiciaire n'est pas qu'une simple tradition ; c'est un moment essentiel de réflexion, marquant le début d'un nouveau cycle de labeur au service du droit et de la cité.

L'invitation du barreau, de la chambre des notaires ainsi que celle des huissiers à cette cérémonie traduit l'effectivité des bonnes relations entre la chancellerie et les acteurs de la justice que nous sommes, laquelle constitue un enjeu clé du bon fonctionnement de l'institution judiciaire au service des justiciables.



Le thème retenu cette année : « **la justice : défis et perspectives dans le contexte de la refondation** », est d'une actualité brûlante.

Il nous interpelle tous, car il place la justice au cœur de l'ambition nationale de la refondation et de son corollaire de reconquête de notre souveraineté.

La justice est le pilier de toute société qui aspire à la paix et à la prospérité

Il est impératif de rappeler ici que le rôle de la justice est l'application du Droit et de toutes les normes légales régissant le fonctionnement de la République prise dans toutes ses composantes institutionnelles et sociales.

C'est d'ailleurs ce que rappelle PORTALIS, Dans son Discours préliminaire du Code civil, « **la Justice est la première dette de la Souveraineté** ».

C'est donc en toute souveraineté que la règle de droit doit être élaborée et s'imposer aux acteurs en charge de l'application de la loi et par conséquent de rendre justice.

Mais cette justice doit s'appliquer à Tous car personne n'est au-dessus de la loi, et une justice sélective conduit tout simplement à l'injustice.

C'est en respectant nos lois et en les appliquant de manière rigoureuse et impartiale que nous affirmerons notre souveraineté.

Il était important de rappeler ces fondamentaux avant d'appréhender les voies et moyens devant permettre à la Justice de se mettre au service de la Refondation et de ses idéaux.

Comme nous le savons tous, la justice est confrontée à des défis énormes que nous devons regarder en face avec lucidité et courage.

Le premier défi est d'ordre structurel et matériel.

Nos tribunaux souffrent d'un manque criard de ressources humaines, d'infrastructures modernes et d'une dotation budgétaire insuffisante.

La lenteur des procédures, souvent critiquée, découle en grande partie de cette réalité.

Mais nous devons pour l'instant nous en accommoder au regard des priorités de l'Etat.

Cela exige des sacrifices et surtout une grande abnégation en ayant constamment à l'esprit que ces sacrifices sont consentis pour notre Pays et pour l'avenir de nos enfants.

Je pense que Magistrats et Avocats possèdent toutes les qualités et ont conscience du rôle essentiel qu'ils doivent avoir dans le fonctionnement de l'Institution JUSTICE.

Le second défi est celui de son indépendance effective, de son intégrité et de sa probité.

Dans ce contexte de refondation, la justice doit être perçue et surtout être totalement impartiale.

Mais, cela exige de chaque magistrat et acteurs de la justice un devoir d'exemplarité irréprochable et un engagement sans faille contre toute forme de corruption ou d'influence nonobstant nos amitiés, nos affinités avec le pouvoir politique, économique ; si légitime soit-il, il ne doit pas nous amener à poser des actes que reprouvent nos serments.

C'est le prix à payer pour restaurer la confiance du justiciable.

L'indépendance de la justice n'est jamais un acquis définitif.

Elle est un combat permanent et une responsabilité collective.

L'indépendance est aussi une qualité morale et un devoir pour chaque acteur de la justice.

Elle exige courage, intégrité et une parfaite connaissance du droit.



Certes, le magistrat juge, l'avocat défend, mais nous sommes des Hommes, nous ne sommes pas infaillibles, nous devons être irréprochables dans l'exercice de nos professions respectives.

Notre tâche commune est de faire en sorte que les nigériens réapprennent la confiance dans leur justice.

La justice dans le contexte de la refondation doit naître du dialogue entre le juge indépendant et l'avocat libre avec pour seul objectif la stricte application de la loi et du principe de l'égalité du citoyen devant la LOI.

Le juge doit être le premier garant de son indépendance en refusant toute compromission et l'Avocat doit être la sentinelle vigilante de l'application du Droit.

En effet, l'avocat ne peut jouer son rôle de défenseur si le juge est affaibli.

La liberté du justiciable requiert l'indépendance du juge et la liberté d'expression de l'avocat dans son appréciation de l'application de la règle de droit et dans l'exercice de ses compétences d'attributions.

Le troisième défi est celui de la lutte contre la corruption et l'impunité.

La corruption en générale et spécifiquement dans le milieu judiciaire est un problème grave et complexe qui porte atteinte aux fondements même de l'Etat de droit.

La corruption est souvent le résultat d'une combinaison de facteurs individuels et systémiques.

Ce qui a amené le peuple à demander à l'Etat de prendre des engagements forts lors des Assises Nationales afin de mener une lutte sans merci contre ce fléau qui sapent le fondement de l'Etat.

Comme nous le savons, ce phénomène est en lien étroit avec l'impunité, qui crée un sentiment d'inégalité entre les justiciables en ce que certains citoyens sont inaccessibles à des sanctions malgré la commission d'infraction à la loi.

Ces fléaux altèrent la sécurité juridique, ce qui décourage les investissements et freinent la croissance économique.

Dans cet esprit de la refondation nous avons besoin de la pédagogie de l'exemple.

Chaque nigérien, quel que soit son niveau de responsabilité, doit jouer sa partition pour lutter efficacement contre ces maux qui minent notre société.

La corruption doit être poursuivie et réprimée avec la plus grande rigueur.

La lutte contre la corruption et l'impunité doit être le rôle premier et essentiel que doit jouer la Justice dans le contexte de la Refondation.

A cet effet, il échet et de toute urgence aux Autorités de la Refondation, la mise en place des Parquets et Tribunaux spécialisés avec des attributions les plus étendues pour une lutte sans merci contre toutes les infractions portant atteintes aux biens et deniers publics.

Nous sommes condamnés à travailler ensemble dans un esprit de solidarité.

Dans un pays où la Justice est corrompue, il n'y a pas d'Etat.

Respecter et protéger l'indépendance de la justice, c'est en dernière analyse protéger notre propre liberté et consolider les aspirations de la refondation.

L'efficacité et la crédibilité de la justice dépendent directement des conditions dans lesquelles les acteurs de la justice peuvent exercer leur profession ;



Dans cette période de la Refondation, on ne doit plus assister à des enlèvements, à des détentions arbitraires, à des séquestrations, à l'obstruction de l'exercice de la profession d'avocat.

Le citoyen lambda ne peut plus comprendre que des délinquants ayant fait des détournements de deniers publics ne soient pas interpellés.

C'est une période d'espoir pour le citoyen nigérien pour revenir aux valeurs que doit incarner l'Etat à savoir l'honneur, l'équité, la probité et la dignité.

Il faut le rappeler, la question de l'exercice libre de la profession d'avocat dépasse notre profession. Elle est un indicateur infaillible de l'Etat de droit.

L'avocat, lorsqu'il est empêché d'exercer son travail, n'est pas la seule victime : la véritable victime, c'est le justiciable et l'idée même de justice.

Assurer à l'avocat la plénitude de son travail, c'est garantir que nul n'est au-dessus de la loi et que tout citoyen, quelle que soit sa cause, a droit à une défense digne et complète, garantie par les textes dont l'application est réaffirmée dans la Charte de la Refondation.

Quant à nous les avocats, mes chers confrères : « dans tous ce que nous faisons, nous devons rappeler au monde entier que ce ne sont pas les intérêts des avocats que nous protégeons mais les intérêts d'une société gouvernée par un état de droit plus que par la loi de la jungle. »

Nous servons de bouclier entre les plus forts et les plus faibles.

Nous sommes là pour défendre les sans voix, les anonymes et les laisser pour compte.

Comment peut-on parler d'unité nationale, de réconciliation nationale, de justice sociale dans un contexte où d'autres nigériens croupissent en prison pour des larcins alors que certains nigériens peuvent tout se permettre sans être inquiétés.

Pour qu'il n'en soit plus ainsi, ne devons-nous pas procéder à l'état des lieux ?

Le processus de refondation implique l'émergence d'un type nouveau de gouvernance reposant sur une justice juste, indépendante et équitable.

Il nous faut rapprocher également le droit du citoyen, notamment en milieu rural, en prenant en compte nos coutumes, et en améliorant la gestion de l'aide juridictionnelle.

La sensibilisation est cruciale pour garantir que la justice n'est pas réservée uniquement à une Elite mais qu'elle est une réalité pour tous les citoyens.

Les perspectives offertes par la refondation.

La refondation nationale n'est pas un simple mot ; c'est une feuille de route qui offre à notre système judiciaire l'opportunité historique de se réinventer. Ce qui est clairement affirmé dans la charte de la refondation **promulguée suivant décret N°2025-160/P/CNSP du 26 mars 2025.**

Dans cette ère de refondation, la justice est l'épine dorsale de la sécurité nationale.

Elle doit jouer un rôle central et ferme dans la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité économique, la corruption.

Une justice forte est la meilleure arme de dissuasion contre ceux qui menacent l'intégrité de l'Etat et le bien-être de la population.

Aussi, la refondation passe nécessairement par un investissement massif dans le capital humain.

Le renforcement continu de la formation professionnelle des magistrats, des avocats, des greffiers, des huissiers, des notaires et tous ceux qui concourent à l'œuvre de justice.



Il faut instituer une culture de l'excellence, d'observation de la déontologie, pour garantir que nos professionnels du droit soient à la hauteur des enjeux de la refondation.

Excellence Monsieur le Président,

Distingués invités,

Sans justice indépendante, crédible, équitable et forte toute entreprise de renouveau est vouée à l'échec.

Je vous invite tous, acteurs du monde judiciaire à être les pionniers de ce changement.

Soyons chacun à notre place, les gardiens intransigeants de l'Etat de droit.

Le Barreau étant une institution de l'Etat, nous sommes déterminés à jouer notre rôle et à prendre notre place aux côtés des autres institutions de la République.

Rappelons-nous que la justice n'est pas un pouvoir au-dessus des autres, elle est le service public essentiel qui assure la cohésion et la légitimité de la nation.

Mais faudrait-il qu'on laisse la justice assumer pleinement sa mission, sans aucune interférence.

Pour cette nouvelle année judiciaire qui s'ouvre, je formule le vœux que nos actions soient guidées par la probité, l'abnégation, l'honneur, le courage, et la stricte application de la loi.

Que notre engagement contribue de manière décisive à l'édification d'un Niger nouveau, plus juste, plus stable et plus prospère.

Bâtissons ensemble une justice digne de notre avenir.



Pour terminer, je vais citer le *Président KEBA MBAYE* paix à son âme
« Débout pour le travail et pour l'éthique avant qu'il ne soit trop tard,

Débout en nous rappelant devant chaque choix, chaque action, la pensée d'EMMANUEL KANTE, demandons-nous chaque fois que nous sommes tentés d'avoir un comportement non étique, ce que serait la vie si chacun fait comme nous, demandons nous ce que serait une société de délateurs, de profiteurs, de voleurs, de corrupteurs, de corrompus, d'indisciplinés, d'insouciantes, d'égoïstes, de fraudeurs, la liste est longue mais la réponse est une, ce serait une société vouée à l'échec et peut-être à la déchéance, à la misère matérielle, intellectuelle, alors évitons de tel comportement.

J'allais ajouter, déterminons-nous, à débusquer, à écarter sans complaisance ce qui ruine ce pays ou le desserve ;

Les corrompus et les antis nationaux, les roublards et les paresseux,
Cultivons l'honnêteté et le courage au travail,

Chacun au poste ou il est, du Ministre au planton, du Chef d'entreprise au manœuvre, considère comme reposant sur ses seules épaules, le destin de la Nation.

Inventons un système qui ne récompensera désormais que la compétence, le travail et la probité. »

Je vous remercie de votre attention.

Le Bâtonnier de l'Ordre
Me KOUNTCHE ADJI Fati

